

Bulletin municipal

ABRESCHVILLER N°1/2008

LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, en mon nom, celui des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal, je voudrais vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée. La démocratie, le moins mauvais des systèmes ; selon Winston Churchill, a fonctionné normalement.

Dès le lendemain des élections, nous nous sommes mis au travail. Je tenais à souligner le grand investissement de mes adjoints, chacun dans son domaine. Ceux qui assistent aux réunions du Conseil municipal pourront vous le dire, elles sont le lieu de débats, de discussions et de saines confrontations.

Nous ne devons jamais oublier notre mission : gérer la commune dans l'intérêt général. Nos actions ont été et seront toujours tournées vers cet objectif.

Nous avons mis un agent devant l'école pour assurer la sécurité des enfants. Nous voulons une école fonctionnelle et pratique pour les enfants. Nous dynamisons le canal local devenu depuis peu la Télévision Locale d'Abreschviller et Environs. Nous travaillons pour la mise en place d'une cantine et d'un espace périscolaire.

Nous n'avons pas perdu de vue nos projets. Comme nous l'avions dit, pendant les jours précédant l'élection, nous réaliserons nos priorités en fonction des moyens de la commune. C'est une question de temps aussi, après l'école, le périscolaire, la cantine, le canal local, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'aire de jeux, l'éclairage public, la voirie, etc...

Je vous promets une chose : nous continuerons notre action avec tous ceux qui veulent œuvrer dans l'intérêt de la commune.

Emmanuel RIEHL

Info mairie

78 rue Général Jordy—57560

Tél : 03 87 03 70 32

Fax : 03 87 03 75 90

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi
de 8 à 12 H & de 14 à 17 H

E-mail de la commune :

mairie@abreschviller.fr

Site :

www.abreschviller.fr

E-mail du maire :

riehlem@abreschviller.fr

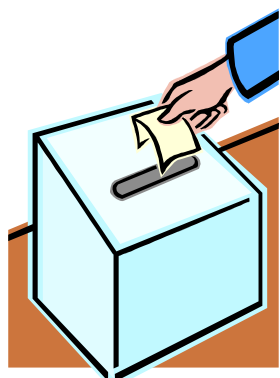


Sommaire

Mot du maire	1
Elections	2
TLAE	3 à 5
Tri des ordures	5
Conseils municipaux	6 à 11
Assainissement	11
Récupération d'eau	11
Cimetière	12
Tranquillité publique	13
Etat-civil	14 à 15
Manifestations	16 à 17

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008

Nombre	1er tour le 9	2ème tour le 16
Inscrits	1057	1056
Votants	849	792
Blancs/Nuls	23	10
Exprimés	826	782



Nom des élus au 1er tour	Voix
DUBOIS Carmen	418
FOERSTER Françoise	483
HENRY Jacques	431
KREMPP Damien	424
MANGEOL Odile	418
MATHIEU Jean	442
PERNON Pascale	464
RIEHL Emmanuel	506
SCHLOSSER Claude	466
VATAUX Véronique	498

Nom des élus au 2ème tour	Voix
MATHIS Jacques	417
PINOT Alain	417
MARECHAL Ludovic	420
LANTZ Emmanuel	412
MOMBERT Jean-Luc	373



INTERVIEW de M. Claude SCHLOSSER

(Adjoint en charge de la Télévision Locale et des médias)

par Mlle Adeline ARGANT :

Adeline ARGANT : « Avez-vous été surpris par la proposition de M. RIEHL de vous confier la gestion de la Télévision Locale et des autres médias? »

Claude SCHLOSSER : « Lorsque Emmanuel RIEHL m'a confié cette mission, j'en fus enchanté, car le domaine des nouvelles technologies me passionne à plus d'un titre et ça, il le savait. Le traitement numérique de l'image et de la vidéo, l'informatique tant au niveau des logiciels que du matériel font partie de mes activités de loisirs. Je ne suis cependant pas expert et j'apprends tous les jours. Vous le savez aussi, c'est un domaine sans limite... J'ai donc accepté très volontiers, ce que j'appelle un challenge permanent. »

A.A. : « Vous avez effectué des modifications de l'infographie... »

C.S. : « En effet, lorsque j'ai pris connaissance du matériel, j'en ai vite saisi les limites. Les logiciels et matériels ne permettaient pas de gérer correctement la vidéo numérique. J'ai mis à jour les différentes machines en uniformisant les versions logicielles. Ca n'a pas été simple et il faut beaucoup de temps et de patience et la recherche de nouveautés est un sport de tous les jours.»



A.A. : « Est-ce pour cette raison que le COPILOT de la Télévision Locale d'Abreschviller et Environs (TLAE) a été créé ? »

C.S. : « Ah ! Le fameux Comité de Pilotage de la TLAE... J'ai appris bien après ma prise de fonction, l'existence d'un comité de contrôle des programmes de la Télévision locale. Aussi, ai-je contacté les anciens membres pour leur proposer une nouvelle aventure. D'autres passionnés se sont manifestés pour intégrer cette structure. L'objectif de ce groupe est de contrôler et d'approuver la diffusion des programmes et aussi du site Internet qui est en cours de création. Vous savez que nous sommes soumis au contrôle du CSA et nous ne pouvons nous permettre de faire n'importe quoi. J'ai aussi souhaité intéresser les membres à la création de programmes et leur ai demandé de filmer les diverses manifestations locales afin d'en faire profiter le plus grand nombre. Notamment ceux qui ne peuvent plus se déplacer aisément. »

A.A. : « Du matériel neuf a donc été nécessaire et je crois même savoir que vous avez eu quelques soucis »

C.S. : « Une machine qui fonctionnait encore sous MS.DOS a été remplacée par du matériel neuf et... coup du sort, celui-ci tombe deux fois en panne au bout d'une semaine d'utilisation. Mais en informatique, soit ça flanche rapidement ou pas du tout... Heureusement que la garantie de maintenance sur site a bien fonctionné. Nous avons également fait l'acquisition de deux caméras numériques à petit prix. Vous savez, nous ne sommes pas une structure de production télévisuelle. Le but n'est pas de faire du « pro », mais d'assurer un divertissement accessible au plus grand nombre et de pouvoir diffuser rapidement. »

A.A. : « Pourquoi avoir changé la dénomination du Canal Local en Télévision Locale d'Abreschviller et Environs (TLAE) ? »

C.S. : « L'idée m'est venue après avoir fait la connaissance de M. ZVUNKA , co-gérant de la Sercae (ROHR CABLOR), qui m'explique qu'avec l'arrivée du Haut Débit à NITTING, on pourrait à terme envisager d'étendre la diffusion d'un programme local à tout le canton. »

A.A. : « A propos, où en est-on avec ce fameux Très Haut Débit ? »

C.S. : « Actuellement la tête de réseau est équipée en fibre optique. Schématiquement, le RHD (réseau Haut Débit) du Conseil Général arrive à Nitting. La Sercae ayant été retenue pour en assurer la diffusion dans les foyers du canton, la fibre optique a été posée depuis NITTING jusqu'à la tête de réseau (les paraboles de la Valette) en passant par le ban de VOYER. Si les tests sur NITTING sont concluants rapidement, La Valette sera la première partie d'Abreschviller à être câblée en fibre optique. Ceci est prévu fin 2008. Ensuite, l'extension en fibre optique remplacera au fur et à mesure tout le réseau coaxial (cuivre) dans la localité jusque dans les foyers. Cette extension dépendra d'un autre paramètre : les délais de livraison de la fibre sont très longs... »

A.A. : « D'après ce que j'ai compris, le Haut Débit en Fibre Optique permettra d'avoir une connexion internet en même temps que la TV. Comment cela est-il possible ? »

C.S. : « Le câble en fibre optique est composé de deux fils de couleur différente. L'un des deux est connecté au RHD57 et amène ainsi la connexion Internet et aussi la Téléphonie ; tout comme le font les fournisseurs de « Box Adsl » (Orange, Cegetel, etc). Pour un tarif raisonnable, le débit maximum annoncé par Mr ZVUNKA est de 8 Mo mais sans baisse de débit lorsqu'Internet et le téléphone sont utilisés simultanément. L'autre fil gère uniquement le signal TV ; à l'image de ce qui existe déjà avec les fils en cuivre. »

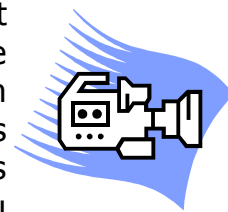


A.A. : « Nous avons parlé de la TV locale, de la Fibre, il nous manque Internet... »

C.S. : « Vous avez raison de le souligner, car Internet a investi chaque foyer, chaque entreprise et c'est à mon sens le vecteur de communication incontournable. J'en veux pour exemple, les inscriptions dans les grandes écoles ou les facultés qui ne peuvent plus se faire sans ordinateur. C'est un exemple parmi mille ! Qui ne consulte pas ses courriels en soirée ?

En mairie, j'ai fait le point sur l'existant ; un seul poste informatique était relié à Internet et était situé près de la salle du conseil. Le secrétaire de mairie devait faire 20 m et franchir trois portes pour y accéder. Ce n'était pas cohérent, car même en mairie l'usage d'Internet est quotidien. En conseil municipal, nous avons pris la décision d'étendre l'accès Internet à l'ensemble des postes de la mairie. Ensuite, après avoir obtenu le dépôt du nom de domaine « abreschviller.fr », j'ai songé à la réalisation d'un vrai site professionnel accessible à tous et répondant aux normes nationales et européennes, notamment celles relatives aux non-voyants. Un site communal officiel ne peut se concevoir comme un site commercial ou encore moins comme un blog. La tâche s'avérait plus ardue que prévue. Par chance, j'ai été contacté par M. J-Marie MOUTON et son associé M. Florent GEFROY de la société Médiagonale de VASPERVILLER, qui sont de vrais professionnels dans le domaine du Web. Ils aident notamment certaines municipalités africaines dans la conception de sites Internet. Cet esprit humanitaire m'a beaucoup plu. Ils m'ont montré leurs réalisations qui répondent toutes aux normes en vigueur.

Le premier réflexe fut : combien ça coûte ? Car un site professionnel peut s'avérer très cher à l'achat sans compter le coût de la maintenance ou encore le coût de rajout d'un onglet par exemple... Ils m'ont simplement proposé un marché : leur mettre à disposition une pièce des locaux de l'ex CC2S au-dessus de la mairie pendant un an et ils s'occupent de tout, de la formation des rédacteurs, de la mise en page, de la maintenance. J'ai exposé la chose au Conseil Municipal qui a accepté la transaction. »



A.A. : »Et aujourd'hui, le site est-il déjà fonctionnel ? »

C.S. : « Nous sommes actuellement en train de travailler sur la mise en page et la valorisation du contenu. D'ailleurs, je profite de cette interview pour lancer un appel aux associations, afin que chacune d'entre elles nous adresse un texte de présentation accompagné éventuellement d'une photo. La technicité du site permettra même de déléguer des espaces aux associations qui le souhaitent. Par la suite, nous proposerons à tout commerce, à tout acteur du tourisme local (loueur de gîtes par exemple) d'être référencé sur le site. Comme vous le constatez, chaque jour le site se développe un peu plus et actuellement vous pouvez déjà visionner en ligne des vidéos réalisées avec nos petits moyens. A terme, le site pourrait devenir un espace de mémoire collectif permanent où chacun pourrait visionner la vidéo qui l'intéresse où il veut et quand il veut.

Je rappelle à nos lecteurs l'adresse du site Internet de la commune : <http://www.abreschviller.fr> ainsi que notre adresse courriel : tv@abreschviller.fr »

A.A. : « Je vous remercie beaucoup M. SCHLOSSER, d'avoir accepté de jouer le jeu des questions/réponses. »

C.S. : « Ce fut un réel plaisir de pouvoir communiquer clairement sur le sujet. Je vous fixe rendez-vous au prochain bulletin en fin d'année et aussi sur le net et enfin sur la Télévision Locale d'Abreschviller et Environs !!! »

TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le tri des ordures ménagères est essentiel et joue sur le montant de la taxe ! Le fait de bien trier évite l'augmentation du coût d'enlèvement des poubelles.

Petits rappel, mettez :

- ⇒ dans le bac bleu : tous les papiers et cartons
- ⇒ dans le bac jaune : les bouteilles en plastique, briques alimentaires (ex : lait), boîtes de conserve, aérosols et cannettes
- ⇒ à la boule à verres : tout type de verre
- ⇒ à la déchèterie : équipements électriques et électroniques, vêtements, déchets verts, encombrants, ferrailles, gravats, bois; déchets ménagers spéciaux, batteries, piles, huiles
- ⇒ dans la poubelle verte : papiers salis ou gras, films plastiques, sachets, pots de yaourt et crème, blister, boîtes d'œuf.



Pour tout renseignement n'hésitez pas à consulter le calendrier de ramassage des ordures.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2008

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- ⇒ élection du maire : M. Emmanuel RIEHL ;
- ⇒ décide la création de 4 postes d'adjoints ;
- ⇒ élection des 4 adjoints :
 - 1^{er} adjoint : M. Claude SCHLOSSER
 - 2^{ème} adjoint : M. Jean MATHIEU
 - 3^{ème} adjoint : Mme Véronique VATAUX
 - 4^{ème} adjoint : M. Damien KREMPP ;
- ⇒ désignation des délégués pour siéger à la Communauté de Communes des 2 Sarres :
 - * délégués titulaires : M. Emmanuel RIEHL
M. Jean MATHIEU
Mme Véronique VATAUX
M. Damien KREMPP
 - * délégués suppléants : M. Claude SCHLOSSER
Mme Pascale PERNON
Mme Françoise FOERSTER
M. Jean-Luc MOMBERT.

Membres présents : RIEHL Emmanuel, VATAUX Véronique, FOERSTER Françoise, SCHLOSSER Claude, PERNON Pascale, MATHIEU Jean, KREMPP Damien, MANGEOL Odile, DUBOIS Carmen, PINOT Alain, MARECHAL Ludovic, MATHIS Jacques, LANTZ Emmanuel, MOMBERT Jean-Luc.

Membre représenté : HENRY Jacques.

Le 10 avril 2008

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- approuve le compte administratif de l'année 2007 établi par le maire qui se solde par un excédent global de clôture de 253 432,93 € ;
- approuve le compte administratif du budget de l'eau de l'année 2007 établi par le maire qui se solde par un excédent global de clôture de 112 186,73 € ;

- ⇒ approuve le compte de gestion de l'année 2007 présenté par M. Gilles HERNANDEZ, Trésorier de Lorquin ;
- ⇒ approuve le compte de gestion du budget de l'eau de l'année 2007 présenté par M. Gilles HERNANDEZ, Trésorier de Lorquin ;
- ⇒ décide d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement, soit 282 944,60 € ;
- ⇒ décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau en investissement, soit 39 325,29 € ;
- ⇒ fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2008 comme suit :

* taxe d'habitation :	9,57 %
* taxe sur foncier bâti :	9,60 %
* taxe sur foncier non bâti :	101,26 %
* taxe professionnelle :	6,30 % ;

← Ces taux sont inchangés

- ⇒ approuve le budget 2008 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

* section de fonctionnement :	- dépenses :	1 308 388,00 €
	- recettes :	1 308 388,00 €
* section d'investissement :	- dépenses :	789 997,69 €
	- recettes :	789 997,69 € ;

- ⇒ approuve le budget annexe de l'eau 2008 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

* section d'exploitation :	- dépenses :	159 346,00 €
	- recettes :	159 346,00 €
* section d'investissement :	- dépenses :	274 510,93 €
	- recettes :	274 510,93 €

- ⇒ désigne la commission d'appel d'offres :

président :	M. Emmanuel RIEHL
délégués titulaires :	M. Emmanuel LANTZ M. Jean MATHIEU M. Alain PINOT
délégués suppléants :	M. Damien KREMPP M. Jacques MATHIS Mme Carmen DUBOIS ;

- ⇒ désigne les commissions communales suivantes :
- * **finances-forêt :**
président : Emmanuel RIEHL,
titulaires : Jean MATHIEU, Alain PINOT, Jean-Luc MOMBERT,
suppléant : Claude SCHLOSSER ;
 - * **logement-travaux-urbanisme :**
président : Emmanuel LANTZ,
titulaires : Damien KREMPP, Jacques HENRY, Emmanuel RIEHL,
suppléant : Alain PINOT ;
 - * **action sociale-éducation-culture :**
président : Ludovic MARECHAL,
titulaires : Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Véronique VATAUX,
suppléant : Carmen DUBOIS, Jacques HENRY ;
 - * **économie-associations-communication :**
président : Claude SCHLOSSER,
titulaires : Carmen DUBOIS, Odile MANGEOL, Véronique VATAUX, Jacques MATHIS,
suppléant : Françoise FOERSTER ;
 - * **syndicat de gestion du collège de Lorquin :**
Françoise FOERSTER, Pascale PERNON ;
 - * **CNAS :** Véronique VATAUX
 - * **AGEDI :** titulaire : Emmanuel LANTZ, suppléant : Claude SCHLOSSER ;
 - * **Conseil d'Administration du centre hospitalier de Sarrebourg :**
titulaire : Emmanuel RIEHL, suppléant : Véronique VATAUX ;
 - * **Conseil d'Administration du centre de réadaptation spécialisé St-Luc d'Abreschviller :** président : Emmanuel RIEHL, suppléant : Odile MANGEOL ;
- ⇒ de fixer les indemnités du maire au taux maximum de 43 % de l'indice 1015 à compter du 22.03.2008 ;
- ⇒ de fixer les indemnités des adjoints au maire au taux maximum de 16,5 % de l'indice 1015 à compter du 22.03.2008 ;
- ⇒ d'accorder l'indemnité de conseil au Trésorier de Lorquin au taux de 100 % par an ;
- ⇒ décide de confier au maire diverses délégations ;
- ⇒ décide la désaffectation et le déclassement d'une parcelle, rue des Lauriers, du domaine public et l'intégration dans le domaine privé communal ;

- ⇒ autorise le maire à signer le devis présenté par l'entreprise LAPLACE de Sarrebourg, d'un montant de 10 798,88 € pour l'équipement du surpresseur chemin des Noisetiers d'un poste de télégestion ;
- ⇒ décide la réalisation d'un audit sur les finances de la commune et charge le maire de demander un devis auprès d'organismes spécialisés ; la décision du choix du prestataire sera soumise au Conseil Municipal du mois de mai.

Membres présents : RIEHL Emmanuel, VATAUX Véronique, FOERSTER Françoise, SCHLOSSER Claude, PERNON Pascale, MATHIEU Jean, KREMPP Damien, MANGEOL Odile, DUBOIS Carmen, PINOT Alain, MARECHAL Ludovic, MATHIS Jacques, LANTZ Emmanuel, MOMBERT Jean-Luc, HENRY Jacques.

Le 7 mai 2008

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- ⇒ décide d'accorder une subvention de 1 596,75 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers ;
- ⇒ autorise le maire à signer la convention de location de l'ensemble des bâtiments constituant la gare de départ du Chemin de Fer Forestier Touristique ;
- ⇒ autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment communal situé rue de la Papeterie au Club Vosgien ;
- ⇒ autorise le maire à passer commande de matériel informatique pour un montant de 3732,30 € H.T. et sollicite une subvention exceptionnelle de M. Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle ;
- ⇒ autorise le maire à passer commande de l'audit financier pour un montant de 3 800,00 € H.T. ;
- ⇒ décide de replacer la fête patronale au centre du village, soit sur la place Billaudet ;
- ⇒ décide l'abandon du projet actuel de réhabilitation du groupe scolaire et la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- ⇒ décide la vente de terrain section 17, n° 222 de 0,61 are et 225 de 0,53 are, au prix de 1500,00 € l'are, soit un montant total de 1710,00 € et autorise le maire à signer l'acte de vente chez Maître Liliane NICASTRO-TANGREDI, Notaire à Lorquin ;
- ⇒ décide de renoncer à une demande de cession gratuite de terrain section 3, n° 197 ;
- ⇒ autorise le maire à signer un bail précaire d'une année avec la société MEDIAGONALE de Vasperviller pour la location de bureau au-dessus de la mairie, en contrepartie de l'établissement du site internet de la commune, sa mise à jour régulière ainsi que la formation informatique ;

⇒ autorise le maire à passer commande d'un standard téléphonique pour la mairie d'un montant de 2 649,60 € H.T. et sollicite une subvention exceptionnelle de M. Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle.

Membres présents : RIEHL Emmanuel, FOERSTER Françoise, SCHLOSSER Claude, PERNON Pascale, MATHIEU Jean, KREMPP Damien, MANGEOL Odile, DUBOIS Carmen, PINOT Alain, MARECHAL Ludovic, MATHIS Jacques, LANTZ Emmanuel, MOMBERT Jean-Luc, HENRY Jacques.

Membre représenté : VATAUX Véronique.

Le 04 juin 2008

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- ⇒ décide de condamner les propos diffamatoires tenus par Jean-Pierre SCHLEGEL envers le nouveau Conseil Municipal et demande au maire d'en informer l'auteur par courrier ;
- ⇒ désigne M. Ludovic MARECHAL correspondant local de la Croix Rouge ;
- ⇒ désigne M. Emmanuel LANTZ correspondant communal de la sécurité routière ;
- ⇒ désigne M. Jean MATHIEU correspondant communal en charge des questions de défense ;
- ⇒ autorise le maire à accepter les devis de travaux pour l'année 2008 présentés par l'O.N.F. d'un montant de 3 838,00 € H.T. et 2 110,50 € H.T. ;
- ⇒ décide d'accorder une subvention de 250,00 € pour 2008 à l'association des Amis de l'Orgue Silbermann de St-Quirin ;
- ⇒ s'engage à utiliser les crédits des amendes de police pour la création de plusieurs aires de retournement dans diverses rues de la commune, vote un crédit de 30 304,00 € nécessaire au financement de ces aménagements et s'engage à prendre en charge la gestion de ces équipements ;
- ⇒ décide la mise en place d'un paiement par carte bancaire pour la borne camping-car et fixe les tarifs comme suit :
 - 2,00 € le jeton
 - 10,00 € la nuitée ;
- ⇒ décide la vente des terrains section 17, n° 222 et 225, au prix de 150,00 € l'are, soit un montant total de 171,00 € ;
- ⇒ décide la vente du terrain section 3, n° 197, au prix de 1 500,00 € l'are, soit un montant total de 4 620,00 € ;
- ⇒ donne son accord de principe pour la cession d'une partie d'environ 30m2 du chemin rural section 15 et la cession de la parcelle n° 19, section 15 déduction faite de l'emprise nécessaire à la création de la pénétrante industrielle ;

- ⇒ autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'élaboration du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire ;
- ⇒ décide d'installer la CL.I.S. (Classe d'Intégration Scolaire), après quelques travaux de réaménagement, à l'école primaire ;
- ⇒ décide d'adhérer à la décision de la *haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité* contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans le milieu du travail et manifeste clairement son engagement par la mise en œuvre d'une politique de formation et de sensibilisation, des dispositifs d'alerte favorisant le dialogue avec les salariés, et une politique de protection de ces derniers.

Membres présents : RIEHL Emmanuel, FOERSTER Françoise, SCHLOSSER Claude, PERNON Pascale, MATHIEU Jean, KREMPP Damien, MANGEOL Odile, DUBOIS Carmen, PINOT Alain, MARECHAL Ludovic, MATHIS Jacques, LANTZ Emmanuel, MOMBERT Jean-Luc, HENRY Jacques, VATAUX Véronique.

Extrait du rapport annuel du service assainissement de la CC2S

L'assainissement du bassin versant de la Sarre Rouge: ce bassin concerne les communes d'Abreschviller, Saint-Quirin, Vasperviller et Voyer.

En 2007, ont eu lieu la validation des avant-projets réseaux et station d'épuration étudiés par la DDAF, la réalisation par ECOLOR du dossier Loi sur l'eau et son envoi à la Police de l'eau, les levés topographiques pour le dossier de servitude par le géomètre JUNG, la consultation pour l'élimination des eaux claires parasites sur Abreschviller et Saint-Quirin ainsi que pour la création de la partie aval du réseau de transfert d'Abreschviller.

Le programme 2008 prévoit la fin de la 1^{ère} tranche de travaux Sarre Rouge, l'achèvement du dossier de servitude et sa mise à l'enquête, la signature du contrat pluriannuel avec les financeurs et le lancement des études en vue de la réalisation de l'assainissement de Voyer.

Information pratique : récupération d'eau de pluie

Depuis le 1^{er} janvier 2008 , il est tombé 530 mm d'eau à Abreschviller dont 18 mm en 20 minutes lors de l'averse du mercredi 25 juin 2008 13 H 30.

Cette masse représente 530 litres par mètre carré soit 53 mètres cube sur 1 are.

Au tarif actuel du mètre cube soit 3,33 € pour les installations raccordables, il est ainsi tombé l'équivalent de 176 € sur une toiture de 100 m² et ceci en 6 mois seulement.

On comprend mieux ainsi tout l'intérêt qu'il y a, lorsque c'est possible, à récupérer le maximum d'eau de pluie pour les besoins du jardin ou encore le lavage des voitures.

L' EXTENSION DU CIMETIÈRE.

Les travaux d'extension du cimetière ont débuté le 18 juin 2007 sans avis, ni délibération du conseil municipal. Aucun crédit ne figurait d'ailleurs au budget 2007 pour cette opération. Malgré une réunion du conseil le 3 juillet 2007 où aucune information ne fût donnée aux conseillers, ce n'est que lors de la réunion du 23 juillet 2007 que le conseil municipal a été mis au courant de ces travaux engagés à la seule initiative de l'ancien maire.

Le devis demandé aux Pompes Funèbres et Monuments WELSCH s'élevait à 54 000 € HT soit 64 584 € TTC **pour l'ensemble des travaux d'extension**. Il comprenait : le décapage de terre et dérochement, la création d'un chemin extérieur à l'enceinte, la fourniture et pose de grillage, la fourniture et plantation d'une haie d'enceinte et enfin la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

A cette somme il a fallu ajouter la fourniture et la pose de 14 caveaux pour un total de : 10 995 € et la rémunération de l'hydrogéologue pour 660 €.

Les travaux de terrassement ont été confiés à l'entreprise PIERCY – sans publicité, sans mise en concurrence, sans devis et sans marché ou bon de commande (ainsi que l'exige la loi)—pour un montant de 68 105,62 €. Cette somme dépasse à elle seule de plus de 3500 € le montant total des travaux d'extension.

Le conseil municipal n'a pas été informé et n'a donc pas autorisé ces travaux supplémentaires s'élevant à 47 969 € TTC.

Une subvention a été obtenue de la part du Conseil Général. Elle s'élève à 17 820 € soit 33 % du montant initial hors taxe (54 000 €) ce qui signifie que la subvention de 13 235 € correspondant aux travaux supplémentaires est définitivement perdue par la commune.

Pour terminer l'opération, il reste à réaliser la fourniture et la pose du grillage, la fourniture et la pose d'une haie d'enceinte, le columbarium et le jardin du souvenir pour 34 684 € TTC au minimum. Il ne fait aucun doute que ce montant sera très largement dépassé.

Compte tenu des factures reçues et des travaux restant à réaliser, le coût total de l'extension du cimetière passera à plus de 130 000 € TTC soit plus du double de l'estimation initiale alors que seulement 65 000 € TTC - correspondant au devis des Pompes Funèbres WELSCH - ont été prévus au budget 2008.

Les travaux de clôture , les plantations et le columbarium seront réalisés au plus vite.



Jean MATHIEU,
Adjoint au maire chargé des finances.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



BRUIT DE VOISINAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H à 12H et de 14H à 19H
- Les samedis de 9 H à 12H et de 15H à 19H
- Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H... « en cas d'impossibilité un autre jour »

Extrait de l'arrêté municipal n°94
du 20/06/1997 — article 4

LIMITATION DE VITESSE ET STATIONNEMENT

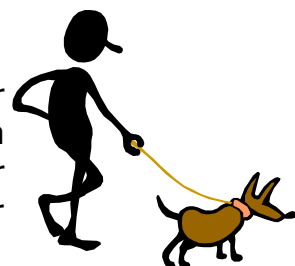
Les automobilistes sont priés de respecter les limitations de vitesse dans le village pour la sécurité de tous.



En ce qui concerne le stationnement, veuillez laisser un espace suffisant sur le trottoir pour le passage des piétons, poussettes et fauteuil roulants. Merci pour votre « bonne conduite ». De même qu'il ne faut pas obstruer une sortie de garage ou un accès à une propriété.

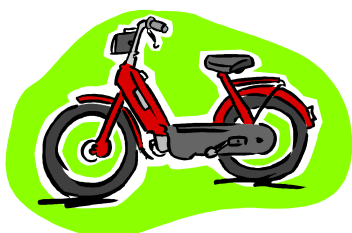
DIVAGATION ET DEJECTION DES CHIENS

Les propriétaires d'animaux de compagnie sont priés de ne pas les laisser divaguer seul en liberté. En effet ils risquent de provoquer un accident (de la circulation ou corporel...). Pour leur sécurité et la vôtre, gardez un œil sur eux et promenez-les en laisse ! N'oubliez pas de prévoir un sac jetable pour ramasser ses besoins et les jeter à la poubelle à votre retour de promenade.



Vos voisins apprécieront le geste et ne seront plus incommodés par votre animal.

AVIS AUX UTILISATEURS DE 2 ROUES



Les mobylettes et autres 2 roues doivent être utilisés comme un moyen de déplacement et non comme engin de circuit. Les modifications qui augmentent l'intensité sonore sont interdites ! Certains utilisateurs font des allers et venues dans les rues du village avec leur bolide et gênent la tranquillité des habitants. Merci d'utiliser vos 2 roues à des fins utiles.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Dylan SEILER**, né le 18 février 2008,
Fils de Guy SEILER et de Sandra MACHET.
- Julie HUBERT**, née le 25 février 2008,
Fille de Olivier HUBERT et de Emilie PETITNICOLAS.
- Nina BROSCH**, née le 25 février 2008,
Fille de Mathieu BROSCH et de Kathia WATZKY.
- Clémence Aline VOISIN**, née le 19 mars 2008,
Fille de Sébastien VOISIN et de Myriam HENRY.
- Charlotte PIERCY**, née le 15 avril 2008,
Fille de Yannick PIERCY et de Chantal LISS.
- Oriane LEOBOLD**, née le 1er mai 2008,
Fille de Vincent LEOBOLD et de Jessica SER.
- Benjamin, François, Paul KUBLER**, né le 15 mai 2008,
Fils de Jean-Philippe KUBLER et de Céline WEISSENBACH.
- Elsa, Louise, Mathilde DUMONT**, née le 14 mai 2008,
Fille de Dimitri DUMONT et de Vanessa SOISSONG.
- Tom, René, Alain, Charles DUMONT**, né le 17 mai 2008,
Fils de Christophe DUMONT et de Célia FREUND.
- Lucas STADLER**, né le 1er juin 2008,
Fils de Thierry STADLER et de Mélanie LOTH.



Toutes nos félicitations aux heureux parents.

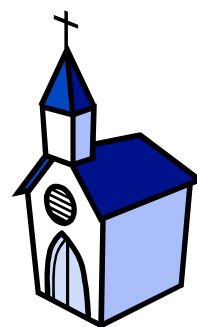
MARIAGE :



- ZIMMERMANN André et PIERSON Sandrine**, mariés le 21 juin 2008.

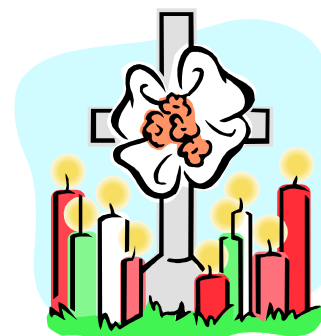
Toutes nos félicitations aux mariés.

DÉCÈS :



- Denise SCHMID née LEININGER, le 1er janvier 2008.
- Edmond KAISER, le 6 janvier 2008.
- Yvonne NISS née FROEHLICHER, le 9 janvier 2008.
- Yvonne OBERLE née GERARD, le 19 janvier 2008.
- François FISCHER, le 27 janvier 2008.
- Rose FIRTION née STEBLER, le 2 février 2008.
- Eugénie PORTAL, le 3 février 2008.
- Georgette HABER née HORNBERGER, le 3 février 2008.
- Juliette DEMANGEAT née ROUGET, le 6 février 2008.
- Jean-Paul ANDRE, le 9 février 2008.
- Adeline Suzanne BARTHELEMY née FELTIN, le 11 février 2008.
- Marie-Rose BURGUN née TOURET, le 29 février 2008.
- Berthe Jeanne SCHANG née HUBER, le 11 mars 2008.
- Jeanne BENTZ née BLAISE, le 1er avril 2008.
- Mathilde HABER née HUMBERT, le 1er avril 2008
- Claire STEMPHEUR, le 2 avril 2008.
- Georges HARTMANN, le 24 avril 2008.
- Jacqueline BOLEDOVIC, le 25 avril 2008.
- Irène GARNIER née VEDDER, le 28 avril 2008.
- Edmond AGUILLON, le 28 avril 2008.
- Emma WEBER, le 29 avril 2008.
- Jeanne CLEMENT, le 2 juin 2008.
- Marie HERRMANN née WENDLING, le 21 juin 2008.

Toutes nos condoléances à la famille.



LES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS À VENIR

JUILLET

Semaine du 21 au 25 : Centre aéré par le Foyer Alexandre Chatrian au foyer

Semaine du 28 au 1^{er} août : Centre aéré par le Foyer Alexandre Chatrian

Dimanche 27 : Descente du Donon par le CLUB VOSGIEN au Préau du train

AOÛT

Samedi 2 au lundi 4 : Fête patronale par le VCA à la salle des fêtes

Samedi 2 au lundi 11 : Fête foraine Place Billaudet

Semaine du 4 au 8 : Journées sportives des enfants par la commune à la zone de loisirs

Semaine du 11 au 14 : Journées sportives des enfants par la commune à la zone de loisirs

Semaine du 18 au 22 : Journées sportives des enfants par la commune à la zone de loisirs

Samedi 23 : Banquet spectacle Chatrian par la SLAAC à la Salle des fêtes

Dimanche 24 : Fête de fin d'été par 'Office de Tourisme au Préau du train et au Plan d'eau

Mardi 26 au samedi 30 : Stage de danse par le Jazz Dance à la salle de danse



SEPTEMBRE

Dimanche 28 : Marche et repas avec les donneurs de sang à la salle des fêtes

OCTOBRE

Dimanche 5 : Fête des champignons par l'ACFA au Préau du train

Samedi 11 : Fête du vin nouveau par les donneurs de sang à la salle des fêtes

Dimanche 12 : Marche et repas par Détente & Loisirs du Préau à la salle des fêtes



Samedi 18 : Soirée moules frites par les sapeurs pompiers à la Salle des fêtes

Vendredi 31 : Halloween par VCA à la salle des fêtes

Vendredi 31 : Halloween avec l'ACFA et l'Office de Tourisme au préau au départ et à l'arrivée

NOVEMBRE

Vendredi 7 : Don du sang par les Donneurs de Sang à la salle des fêtes

Dimanche 9 : Marche + soupe pois par le Club Vosgien Vosgien à la salle des fêtes

Samedi 15 : Loto par le Foyer Alexandre Chatrian à la salle des fêtes

Dimanche 16 : Concours de belote par Détente & Loisirs du Préau à la salle des fêtes

Samedi 22 et dimanche 23 : Club Vosgien + OT au Préau du train

Samedi 29 : Bal Folk par l'OT à la salle des fêtes

Samedi 29 et dimanche 30 : Marché de Noël par l'OT au Préau du train

DÉCEMBRE

Samedi 6 et dimanche 7 : Marché de Noël par l'OT au Préau du train

Vendredi 12 décembre : « Pas tout à la fois » par les Trétaux de Sarrebourg à la salle des fêtes

Mercredi 31 : Réveillon par VCA à la Salle des fêtes

Retrouvez les détails des manifestations sur la Télévision
Locale d'Abreschviller et Environs et sur abreschviller.fr !

